

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Arrêté du 30 juin 2009 modifiant l'arrêté du 18 janvier 2007 renouvelant l'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage de Picardie

NOR : SASV0915100A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-8, L. 232-1, L. 232-3 et D. 232-1 à D. 232-9 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 renouvelant pour cinq ans l'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage de Picardie,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'antenne médicale de prévention du dopage de Picardie est implantée dans le service de chirurgie vasculaire et thoracique du centre hospitalier sud d'Amiens, en remplacement du service de médecine interne du centre hospitalier nord d'Amiens.

**Art. 2.** – Le docteur Bruno Tribout, médecin compétent en médecine interne et ayant une pratique en pharmacologie, est désigné comme responsable de l'antenne médicale de prévention du dopage de Picardie, en remplacement du docteur Amar Smaïl.

**Art. 3.** – Le directeur des sports et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2009.

*Le directeur des sports,*  
B. JARRIGE

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins,*  
A. PODEUR